

Sitofex® 10 EC

Version 5.5 / FR

Date de révision: 13.12.2019

spécification: 131785

N° du matériau:

Date de la première version publiée:

13.12.2019

Date d'impression: 14.12.2019

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom commercial : Sitofex® 10 EC

Numéro d'enregistrement : si disponible, indiqué au chap. 3

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange : Régulateur de croissance pour les plantes, Utilisation dans le secteur agricole

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société : AlzChem Trostberg GmbH
Dr.-Albert-Frank-Str. 32
83308 Trostberg, Germany

Téléphone : +49 8621 86-3351

Adresse e-mail de la personne responsable de FDS : alz-pst@alzchem.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence : +49 8621 86-2776
AlzChem Trostberg GmbH, Fire Brigade

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Liquides inflammables, Catégorie 2 H225: Liquide et vapeurs très inflammables.

Irritation cutanée, Catégorie 2 H315: Provoque une irritation cutanée.

Irritation oculaire, Catégorie 2 H319: Provoque une sévère irritation des yeux.

Cancérogénicité, Catégorie 2 H351: Susceptible de provoquer le cancer.

Danger à long terme (chronique) pour le milieu aquatique, Catégorie 3 H412: Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Pictogrammes de danger :



Mention d'avertissement : Danger

Sitofex® 10 EC

Version 5.5 / FR

Date de révision: 13.12.2019

spécification: 131785

N° du matériau:

Date de la première version publiée:

13.12.2019

Date d'impression: 14.12.2019

- Mentions de danger : H225 Liquide et vapeurs très inflammables.
H315 Provoque une irritation cutanée.
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
H351 Susceptible de provoquer le cancer.
H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
- Informations Additionnelles sur les Dangers : EUH401 Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.
- Conseils de prudence : **Prévention:**
P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
P233 Maintenir le récipient fermé de manière étanche.
P280 Porter des gants de protection/ des vêtements de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage.
- Intervention:**
P303 + P361 + P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau.
P305 + P351 + P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P308 + P313 EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin.

2.3 Autres dangers

Une appréciation PBT/vPvB n'est pas disponible car une appréciation de sécurité chimique n'est pas nécessaire / n'a pas été effectuée

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2 Mélanges

Nature chimique : Formulation d'un dérivée de la phénylurée dans une emulsion concentrée

Composants

Nom Chimique	No.-CAS No.-CE No.-Index Numéro d'enregistrement	Classification	Concentration (% w/w)
ethanol (alcool éthylique)	64-17-5 200-578-6 01-2119457610-43-XXXX	Flam. Liq. 2; H225 Eye Irrit. 2; H319	> 60

Sitofex® 10 EC

Version 5.5 / FR spécification: 131785 Date de la première version publiée: 13.12.2019
Date de révision: 13.12.2019 N° du matériau: Date d'impression: 14.12.2019

forchlorfenuron	68157-60-8 614-346-0 613-254-00-8	Carc. 2; H351 Aquatic Chronic 2; H411	1,19
-----------------	---	---	------

Pour l'explication des abréviations voir section 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

- Conseils généraux : En cas de symptômes provoqués par un contact avec les yeux ou la peau, par une inhalation ou une ingestion, consulter un médecin.
- En cas d'inhalation : Amener la victime à l'air libre.
- En cas de contact avec la peau : Enlever tout vêtement souillé ou imprégné. Laver abondamment à l'eau et au savon.
- En cas de contact avec les yeux : Ouvrir les yeux, laver les yeux à grande eau.
- En cas d'ingestion : Rincer la bouche.
Faire boire beaucoup d'eau.
Ne pas faire vomir sans l'avis d'un médecin.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

- Symptômes : Irritant pour les yeux et la peau
Des effets sur le système nerveux central sont aussi possible après inhalation.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

- Traitement : Pas d'antidote spécifique connu.
Traitement symptomatique.
Le cas échéant lavage d'estomac, observation contrôlée.
Le cas échéant, administrer du charbon médical (10-20 g) et du sulfate de sodium (sel de Glauber, 20 g).

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

- Moyens d'extinction appropriés : Jet d'eau vaporisée, mousse, CO₂, poudre sèche.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

- Produits de combustion dangereux : Oxydes de carbone
Traces de:
gaz nitreux
chlorure d'hydrogène (HCl)

Sitofex® 10 EC

Version 5.5 / FR	spécification: 131785	Date de la première version publiée:
Date de révision: 13.12.2019	N° du matériau:	13.12.2019
		Date d'impression: 14.12.2019

5.3 Conseils aux pompiers

- Équipements de protection particuliers des pompiers : En cas d'incendie, utiliser un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant et porter une combinaison protectrice.
- Information supplémentaire : Ne pas contaminer l'eau superficielle.
Pulvériser de l'eau pour refroidir les récipients / réservoirs.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

- Précautions individuelles : Porter un équipement de protection individuel; voir section 8.
Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles -
Ne pas fumer.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

- Précautions pour la protection de l'environnement : Le produit ou l'eau d'extinction chargée de produit ne doit pas gagner la terre, les canalisations ou les eaux.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

- Méthodes de nettoyage : Absorber avec des matériaux liant les liquides, par ex.: Kieselguhr, sable, un liant universel
Balayer et enlever à la pelle.
Conserver dans des récipients adaptés et fermés pour l'élimination.
Nettoyer ensuite avec de l'eau

6.4 Référence à d'autres rubriques

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

- Conseils pour une manipulation sans danger : Lors de l'utilisation, veiller à une bonne ventilation.
- Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion : Les vapeurs peuvent former des mélanges explosifs avec l'air.
Conserver à l'écart de toute source d'ignition - Ne pas fumer.
Éviter l'accumulation de charges électrostatiques.
- Mesures d'hygiène : Ne pas respirer les vapeurs / aérosols. Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Changer de vêtements et chaussures souillés ou imbibés de produit. Les nettoyer avant de les réutiliser. Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail. Ne pas manger, boire ou fumer lors de l'utilisation. Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

- Exigences concernant les aires de stockage et les con-

Sitofex® 10 EC

Version 5.5 / FR

Date de révision: 13.12.2019

spécification: 131785

N° du matériau:

Date de la première version publiée:

13.12.2019

Date d'impression: 14.12.2019

teneurs

Information supplémentaire sur les conditions de stockage : Garder les récipients bien fermés dans un endroit sec, frais et bien ventilé. Eviter action de la lumière, ensoleillement, action de la chaleur.

Précautions pour le stockage en commun : Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.

Matériel d'emballage : Matière appropriée: polyéthylène, verre

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Limites d'exposition professionnelle

Composants	No.-CAS	Type de valeur (Type d'exposition)	Paramètres de contrôle	Base
ethanol (alcool éthylique)	64-17-5	VME	1000 ppm 1900 mg/m ³	FR VLE
Information supplémentaire	Valeurs limites indicatives			
		VLCT (VLE)	5000 ppm 9500 mg/m ³	FR VLE

8.2 Contrôles de l'exposition

Mesures d'ordre technique

Prévoir une possibilité de lavage au poste de travail.

Équipement de protection individuelle

Protection des yeux : Lunettes de sécurité

Protection des mains

Matériel : Caoutchouc nitrile, Recommandation: Rubiflex S NB 35 S
Délai de rupture : > 30 min
Épaisseur du gant : 0,5 mm
Directive : DIN EN 374
Fabricant : Kächele-Cama Latex GmbH (KCL), Allemagne

Matériel : Caoutchouc nitrile, Recommandation: Camatril 730
Délai de rupture : 175 min
Épaisseur du gant : 0,4 mm
Directive : DIN EN 374
Fabricant : Kächele-Cama Latex GmbH (KCL), Allemagne

Matériel : Caoutchouc butyle, Recommandation: Butoject 898
Délai de rupture : > 480 min
Épaisseur du gant : 0,7 mm
Directive : DIN EN 374

Sitofex® 10 EC

Version 5.5 / FR	spécification: 131785	Date de la première version publiée:
Date de révision: 13.12.2019	N° du matériau:	13.12.2019
		Date d'impression: 14.12.2019

Fabricant	: Kächele-Cama Latex GmbH (KCL), Allemagne
Remarques	: En cas de contact par projection: Gants de protection allant jusqu'aux coudes Changer les gants de protection régulièrement.
Protection de la peau et du corps	: A l'ouverture du conteneur, lors du transvasement ou du mélange: Protection des mains vêtements de protection appropriés / protection du visage Blouse de travail fermée au niveau du col et sur les poignets (ou vêtement de travail similaire) Lors de l'utilisation du produit prêt à pulvériser: Blouse de travail fermée au niveau du col et sur les poignets (ou vêtement de travail similaire)
Protection respiratoire	: Ne pas inhaler de gaz, vapeurs, aérosols, poussières mais utiliser une protection des voies respiratoires. Appareil de protection respiratoire disposant d'un filtre A de couleur marron

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect	: liquide (20 °C, 1013 hPa)
Couleur	: jaunâtre
Odeur	: d'alcool
pH	: 7,7 (20 °C) (solution à 1 %)
Point/intervalle de fusion	: env. -117 °C éthanol
Point/intervalle d'ébullition	: env. >= 78 °C éthanol
Point d'éclair	: 16 °C
Limite d'explosivité, supérieure / Limite d'inflammabilité supérieure	: 28 % (v) éthanol
Limite d'explosivité, inférieure / Limite d'inflammabilité inférieure	: 3 % (v) éthanol
Pression de vapeur	: 59 hPa (20 °C)

Sitofex® 10 EC

Version 5.5 / FR
Date de révision: 13.12.2019

spécification: 131785
N° du matériau:

Date de la première version publiée:
13.12.2019
Date d'impression: 14.12.2019

	éthanol
Densité	: 0,84 gcm ³ (20 °C) Examen interne
Solubilité(s) Hydrosolubilité	: complètement miscible (20 °C)
Coefficient de partage: n- octanol/eau	: log Pow: 3,2 (20 °C) substance active
Température d'auto- inflammabilité	: 385 °C
Viscosité Viscosité, dynamique	: 8 - 9 mPa.s (20 °C)
Propriétés explosives	: improbable du fait de la composition
Propriétés comburantes	: improbable du fait de la composition

9.2 Autres informations

Tension superficielle : 40,2 mN/m, 20 °C

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Voir la section 10.3.

10.2 Stabilité chimique

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses : Des vapeurs peuvent former un mélange explosif avec l'air.

10.4 Conditions à éviter

Conditions à éviter : Éviter une exposition directe au soleil.
Tenir à l'écart de la chaleur et des sources d'ignition.

10.5 Matières incompatibles

Matières à éviter : Des acides et des bases
Oxydants

10.6 Produits de décomposition dangereux

voir section 5

Sitofex® 10 EC

Version 5.5 / FR

Date de révision: 13.12.2019

spécification: 131785

N° du matériau:

Date de la première version publiée:

13.12.2019

Date d'impression: 14.12.2019

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë

Produit:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (rat): > 2000 mg/kg
Evaluation: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Remarques: Résultat d'investigation propre.

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat): > 5,16 mg/l
Durée d'exposition: 4 h
Evaluation: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Remarques: concentration maximale dans le test: pas d'animaux décédés.
Résultat d'investigation propre.

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 (Rat): > 2000 mg/kg
Evaluation: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Remarques: Résultat d'investigation propre.

Composants:

ethanol (alcool éthylique):

Toxicité aiguë par voie orale : Evaluation: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité aiguë par inhalation : Evaluation: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

forchlorfenuron:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): 4918 mg/kg
Remarques: Résultat d'investigation propre.

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat): > 3 mg/l
Durée d'exposition: 4 h
Remarques: concentration maximale dans le test: pas d'animaux décédés.
Résultat d'investigation propre.

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 (Lapin): > 2000 mg/kg
Remarques: Résultat d'investigation propre.

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Produit:

Espèce : Lapin

Durée d'exposition : 4 h

Sitofex® 10 EC

Version 5.5 / FR

Date de révision: 13.12.2019

spécification: 131785

N° du matériau:

Date de la première version publiée:

13.12.2019

Date d'impression: 14.12.2019

Evaluation : Provoque une irritation cutanée.
Méthode : Ligne directrice 404 de l'OCDE
Résultat : irritation modérée de la peau
Remarques : Résultat d'investigation propre.

Composants:

ethanol (alcool éthylique):

Evaluation : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Remarques : IUCLID

forchlorfenuron:

Espèce : Lapin
Résultat : Pas d'irritation de la peau
Remarques : Résultat d'investigation propre.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Produit:

Espèce : Lapin
Méthode : Ligne directrice 405 de l'OCDE
Résultat : légèrement irritant
Remarques : Résultat d'investigation propre.

Composants:

ethanol (alcool éthylique):

Espèce : Lapin
Méthode : Ligne directrice 405 de l'OCDE
Résultat : irritant

forchlorfenuron:

Espèce : Lapin
Résultat : irritation légère
Remarques : Résultat d'investigation propre.
La poussière du produit peut provoquer une irritation oculaire transitoire.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Produit:

Espèce : cochon d'Inde
Evaluation : N'a pas d'effet sensibilisant sur les animaux de laboratoire.
Résultat : pas sensibilisant
Remarques : Résultat d'investigation propre.

Composants:

ethanol (alcool éthylique):

Sitofex® 10 EC

Version 5.5 / FR

Date de révision: 13.12.2019

spécification: 131785

N° du matériau:

Date de la première version publiée:

13.12.2019

Date d'impression: 14.12.2019

Evaluation : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Remarques : IUCLID

forchlorfenuron:

Espèce : cochon d'Inde
Résultat : pas sensibilisant
Remarques : documentation

Mutagénicité sur les cellules germinales

Produit:

Mutagénicité sur les cellules germinales- Evaluation : Non mutagène selon plusieurs tests in-vitro.

Composants:

ethanol (alcool éthylique):

Mutagénicité sur les cellules germinales- Evaluation : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Remarques: IUCLID

forchlorfenuron:

Mutagénicité sur les cellules germinales- Evaluation : Non mutagène selon plusieurs tests in-vitro.

Cancérogénicité

Produit:

Remarques : H351: Susceptible de provoquer le cancer.
EU-CLP selon le décret (CE) no. 1272/2008, Annexe VI

Cancérogénicité - Evaluation : Si le stock de données disponible est mis à la base, les critères de classification ne sont pas remplis., Les données disponibles ne sont pas compatibles avec la classification harmonisée.

Composants:

ethanol (alcool éthylique):

Cancérogénicité - Evaluation : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Remarques: IUCLID

forchlorfenuron:

Remarques : H351: Susceptible de provoquer le cancer.
EU-CLP selon le décret (CE) no. 1272/2008, Annexe VI

Cancérogénicité - Evaluation : Si le stock de données disponible est mis à la base, les critères de classification ne sont pas remplis., Les données dis-

Sitofex® 10 EC

Version 5.5 / FR

Date de révision: 13.12.2019

spécification: 131785

N° du matériau:

Date de la première version publiée:

13.12.2019

Date d'impression: 14.12.2019

ponibles ne sont pas compatibles avec la classification harmonisée.

Toxicité pour la reproduction

Composants:

ethanol (alcool éthylique):

Toxicité pour la reproduction : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Evaluation
Remarques: IUCLID

forchlorfenuron:

Toxicité pour la reproduction : donnée non disponible
- Evaluation

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Produit:

Remarques : donnée non disponible

Composants:

ethanol (alcool éthylique):

Evaluation : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Remarques : IUCLID

forchlorfenuron:

Remarques : donnée non disponible

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Produit:

Remarques : donnée non disponible

Composants:

ethanol (alcool éthylique):

Evaluation : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Remarques : IUCLID

forchlorfenuron:

Remarques : donnée non disponible

Sitofex® 10 EC

Version 5.5 / FR

Date de révision: 13.12.2019

spécification: 131785

N° du matériau:

Date de la première version publiée:

13.12.2019

Date d'impression: 14.12.2019

Toxicité par aspiration

Produit:

Pas de donnée disponible

Composants:

ethanol (alcool éthylique):

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Remarques : IUCLID

forchlorfenuron:

Pas de donnée disponible

Information supplémentaire

Produit:

Remarques : L'exposition répétée à l'alcool éthylique peut provoquer des dommages du foie, de la cirrhose du foie, la dépression du système nerveux central, des maux de tête et du vertige. Des concentrations à un niveau très supérieur à la VME peuvent donner des effets narcotiques.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Produit:

Toxicité pour les poissons : CL50 (Oncorhynchus mykiss): 160 mg/l
Durée d'exposition: 96 h
Remarques: Résultat d'investigation propre.

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (Daphnia magna): > 300 mg/l
Durée d'exposition: 48 h
Type de Test: Essai en statique
Remarques: Résultat d'investigation propre.

NOEC : 180 mg/l
Durée d'exposition: 48 h
Remarques: Résultat d'investigation propre.

Toxicité pour les algues/plantes aquatiques : CE50 (selenastrum capricornutum): 27 mg/l
Point final: Biomasse
Durée d'exposition: 96 h
Remarques: Résultat d'investigation propre.

CE50 (selenastrum capricornutum): 74 mg/l
Point final: taux de croissance
Durée d'exposition: 96 h
Remarques: Résultat d'investigation propre.

Sitofex® 10 EC

Version 5.5 / FR

Date de révision: 13.12.2019

spécification: 131785

N° du matériau:

Date de la première version publiée:

13.12.2019

Date d'impression: 14.12.2019

Toxicité pour les organismes terrestres : DL50: > 2250 mg/l
Espèce: *Colinus virginianus* (Colin de Virginie)
Substance d'essai: substance active

Remarques: Non toxique pour les abeilles

Évaluation Ecotoxicologique

Toxicité chronique pour le milieu aquatique : Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Composants:

ethanol (alcool éthylique):

Toxicité pour les poissons : CL50 (*Pimephales promelas*): 14200 mg/l
Durée d'exposition: 96 h
Remarques: IUCLID

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CL50 (*Ceriodaphnia dubia* (puce d'eau)): 5012 mg/l
Durée d'exposition: 48 h
Remarques: IUCLID

forchlorfenuron:

Toxicité pour les poissons : CL50 (*Oncorhynchus mykiss*): 9,2 mg/l
Durée d'exposition: 96 h
Remarques: Résultat d'investigation propre.

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (*Daphnia magna*): 8,0 mg/l
Durée d'exposition: 48 h
Remarques: Résultat d'investigation propre.

Toxicité pour les algues/plantes aquatiques : CE50 (*selenastrum capricornutum*): 3,3 mg/l
Point final: Biomasse
Durée d'exposition: 72 h
Remarques: Résultat d'investigation propre.

CE50r (*selenastrum capricornutum*): 5,3 mg/l
Point final: taux de croissance
Durée d'exposition: 72 h
Remarques: Résultat d'investigation propre.

NOEC : 1 mg/l
Durée d'exposition: 72 h
Remarques: Résultat d'investigation propre.

CE50r (*Navicula pelliculosa* (Diatomée d'eau douce)): 4,74 mg/l
Point final: taux de croissance
Remarques: Résultat d'investigation propre.

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique) : NOEC: 2 mg/l
Durée d'exposition: 21 jr
Espèce: *Daphnia* (Daphnie)

Sitofex® 10 EC

Version 5.5 / FR

Date de révision: 13.12.2019

spécification: 131785

N° du matériau:

Date de la première version publiée:

13.12.2019

Date d'impression: 14.12.2019

Remarques: Résultat d'investigation propre.

Toxicité pour les organismes vivant dans le sol : NOEC: 37,79 mg/kg
Durée d'exposition: 56 jr
Point final: reproduction
Espèce: Eisenia fetida (vers de terre)
Méthode: OECD TG 222

Toxicité pour les organismes terrestres : DL50: > 2250 mg/l
Espèce: Colinus virginianus (Colin de Virginie)
Substance d'essai: substance active

Remarques: Non toxique pour les abeilles

Évaluation Ecotoxicologique

Toxicité chronique pour le milieu aquatique : Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

12.2 Persistance et dégradabilité

Composants:

ethanol (alcool éthylique):

Biodégradabilité : Remarques: Facilement biodégradable.

forchlorfenuron:

Biodégradabilité : Remarques: Difficilement biodégradable.

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Produit:

Bioaccumulation : Remarques: On ne doit pas s'attendre à une bioaccumulation (log Pow <= 4).

Composants:

ethanol (alcool éthylique):

Coefficient de partage: n-octanol/eau : log Pow: -0,35 (24 °C)

forchlorfenuron:

Coefficient de partage: n-octanol/eau : log Pow: 3,2 (20 °C)

12.4 Mobilité dans le sol

donnée non disponible

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Produit:

Sitofex® 10 EC

Version 5.5 / FR

Date de révision: 13.12.2019

spécification: 131785

N° du matériau:

Date de la première version publiée:

13.12.2019

Date d'impression: 14.12.2019

Evaluation : Une appréciation PBT/vPvB n'est pas disponible car une appréciation de sécurité chimique n'est pas nécessaire / n'a pas été effectuée.

12.6 Autres effets néfastes

Produit:

Information écologique supplémentaire : Eviter la pénétration du produit dans le sol, les cours d'eau et les égouts.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit : Doit être dirigé vers une installation d'évacuation appropriée sous respect des prescriptions relatives aux déchets.

Emballages contaminés : Rincer les conteneurs vides avec de l'eau et utiliser l'eau de rinçage pour préparer la solution de travail.
Récipients à rincer 3 fois.
Perforer le récipient pour éviter la réutilisation.
Peut être éliminé comme un déchet solide ou incinéré dans une installation appropriée conformément à la réglementation locale.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU

ADR : UN 1170

RID : UN 1170

IMDG : UN 1170

IATA : UN 1170

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

ADR : ÉTHANOL EN SOLUTION

RID : ÉTHANOL EN SOLUTION

IMDG : ETHANOL SOLUTION

IATA : Ethanol solution

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

ADR : 3

RID : 3

IMDG : 3

IATA : 3

14.4 Groupe d'emballage

Sitofex® 10 EC

Version 5.5 / FR

Date de révision: 13.12.2019

spécification: 131785

N° du matériau:

Date de la première version publiée:

13.12.2019

Date d'impression: 14.12.2019

ADR

Groupe d'emballage : II
Code de classification : F1
Numéro d'identification du danger : 33
Étiquettes : 3
Code de restriction en tunnels : (D/E)
Remarques : Tenir compte de la régulation des produits sur liste §35, alinéa 1 de GGVSEB.

RID

Groupe d'emballage : II
Code de classification : F1
Numéro d'identification du danger : 33
Étiquettes : 3

IMDG

Groupe d'emballage : II
Étiquettes : 3
EmS Code : F-E, S-D

IATA (Cargo)

Instructions de conditionnement (avion cargo) : 364
Instruction d'emballage (LQ) : Y341
Groupe d'emballage : II
Étiquettes : Class 3 - Flammable liquids
Remarques : ERG-Code 3L
Quantité nette maximale par emballage 60 l

IATA_P (Passager)

Instructions de conditionnement (avion de ligne) : 353
Instruction d'emballage (LQ) : Y341
Groupe d'emballage : II
Étiquettes : Class 3 - Flammable liquids
Remarques : ERG-Code 3L
Quantité nette maximale par emballage 5 l

14.5 Dangers pour l'environnement

ADR

Dangereux pour l'environnement : non

RID

Dangereux pour l'environnement : non

IMDG

Polluant marin : non

Sitofex® 10 EC

Version 5.5 / FR

Date de révision: 13.12.2019

spécification: 131785

N° du matériau:

Date de la première version publiée:

13.12.2019

Date d'impression: 14.12.2019

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

La(Les) classification(s) de transport fournie(s) ici servent uniquement à des fins d'information et est(sont) basé(e)s sur les propriétés des matières non emballées, tel que décrit dans la fiche des caractéristiques de sécurité. Les classifications de transport peuvent varier selon le mode de transport, les tailles des emballages et les variations dans les réglementations régionales ou nationales.

14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Non applicable pour le produit tel qu'il est fourni.

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Autres réglementations:

Réservé aux utilisateurs professionnels.

Selon règlement de l'UE No 1107/2009/CEE et les demandes spécifiques des pays.

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Une appréciation de la sécurité de la substance n'est pas nécessaire pour ce produit, car l'utilisation de la substance est déjà réglementée dans le cadre des prescriptions juridiques plus spécifiques.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Texte complet pour phrase H

H225	:	Liquide et vapeurs très inflammables.
H319	:	Provoque une sévère irritation des yeux.
H351	:	Susceptible de provoquer le cancer.
H411	:	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Texte complet pour autres abréviations

Aquatic Chronic	:	Danger à long terme (chronique) pour le milieu aquatique
Carc.	:	Cancérogénicité
Eye Irrit.	:	Irritation oculaire
Flam. Liq.	:	Liquides inflammables
FR VLE	:	Valeurs limites d'exposition professionnelle aux agents chimiques en France (INRS)
FR VLE / VME	:	Valeur limite de moyenne d'exposition
FR VLE / VLCT (VLE)	:	Valeurs limites d'exposition à court terme

ADN - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures; ADR - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par la route; AICS - Inventaire australien des substances chimiques; ASTM - Société américaine pour les essais de matériaux; bw - Poids corporel; CLP - Règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances; règlement (CE) n° 1272/2008; CMR - Cancérogène, mutagène ou toxique pour la reproduction; DIN - Norme de l'Institut allemand de normalisation; DSL - Liste nationale des substances (Canada); ECHA - Agence européenne des produits chimiques; EC-Number - Numéro de Communauté européenne; ECx - Concentration associée à x % de réponse; ELx - Taux de charge associée à x % de réponse; EmS - Horaire d'urgence; ENCS - Substances chimiques existantes et substances

Sitofex® 10 EC

Version 5.5 / FR

spécification: 131785

Date de la première version publiée:

Date de révision: 13.12.2019

N° du matériau:

13.12.2019

Date d'impression: 14.12.2019

nouvelles (Japon); ErCx - Concentration associée à une réponse de taux de croissance de x %; GHS - Système général harmonisé; GLP - Bonnes pratiques de laboratoire; IARC - Centre international de recherche sur le cancer; IATA - Association du transport aérien international; IBC - Code international pour la construction et l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac; IC50 - Concentration inhibitrice demi maximale; ICAO - Organisation de l'aviation civile internationale; IECSC - Inventaire des substances chimiques existantes en Chine; IMDG - Marchandises dangereuses pour le transport maritime international; IMO - Organisation maritime internationale; ISHL - Sécurité industrielle et le droit de la santé (Japon); ISO - Organisation internationale de normalisation; KECL - Inventaire des produits chimiques coréens existants; LC50 - Concentration létale pour 50 % d'une population test; LD50 - Dose létale pour 50 % d'une population test (dose létale moyenne); MARPOL - Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires; n.o.s. - Non spécifié; NO(A)EC - Effet de concentration non observé (négatif); NO(A)EL - Effet non observé (nocif); NOELR - Taux de charge sans effet observé; NZIoC - Inventaire des produits chimiques en Nouvelle-Zélande; OECD - Organisation pour la coopération économique et le développement; OPPTS - Bureau de la sécurité chimique et prévention de la pollution; PBT - Persistant, bio-accumulable et toxique; PICCS - Inventaire des produits et substances chimiques aux Philippines; (Q)SAR - Relations structure-activité (quantitative); REACH - Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des produits chimiques; RID - Règlement concernant le transport international des marchandises dangereuses par chemin de fer; SADT - Température de décomposition auto-accélérée; SDS - Fiche de Données de Sécurité; SVHC - substance extrêmement préoccupante; TCSI - Inventaire des substances chimiques à Taiwan; TRGS - Règle technique pour les substances dangereuses; TSCA - Loi sur le contrôle des substances toxiques (États-Unis); UN - Les Nations Unies; vPvB - Très persistant et très bioaccumulable

Information supplémentaire

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommé désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.

FR / FR